

Tableau de synthèse des restrictions et des dates d'application

Activités non agricoles	Niveau de restriction	Bassins d'application	Date d'application
Lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles qui recyclent l'eau	Interdiction	Tout le département	Depuis le 20/06/2017
Lavage des bâtiments et des voiries			
Alimentation des fontaines qui ne disposent pas d'un système de recyclage.			
Arrosage des espaces verts publics et privés	Interdit de 10h à 19h	Tout le département	
Arrosage des potagers		Tout le département	
Arrosage des terrains de golf et des terrains de sport		Tout le département	
Remplissage de piscine	Interdit	Tout le département	
Manoeuvres d'ouvrages (vannage, clapet mobile, déversoir mobile...), de moulins ou de retenues au fil de l'eau, qui sont susceptibles d'influencer le débit ou le niveau d'eau	Interdit sur une partie du département	Tous les bassins-versants du Thouet, du Thouaret et de l'Argenton Bassins de la Sèvre Niortaise Amont et Moyenne	Déjà en vigueur
Activités agricoles	Niveau de restriction	Bassins d'application	Date d'application
Manoeuvres d'ouvrages (vannage, clapet mobile, déversoir mobile...), de moulins ou de retenues au fil de l'eau, qui sont susceptibles d'influencer le débit ou le niveau d'eau	Interdit sur une partie du département	Tous les bassins-versants du Thouet, du Thouaret et de l'Argenton Bassins de la Sèvre Niortaise Amont et Moyenne	Déjà en vigueur
Remplissage des retenues non déconnectées du milieu	Interdit	Tout le département	Déjà en vigueur
Irrigation agricole	Réglémentée selon la situation des différents bassins au regard des seuils de gestion Irrigation interdite entre 10h et 19h sauf situations dérogatoires	Se reporter aux arrêtés de restriction spécifiques par bassin En vigueur sur l'ensemble du département depuis le 5 juin 2017	